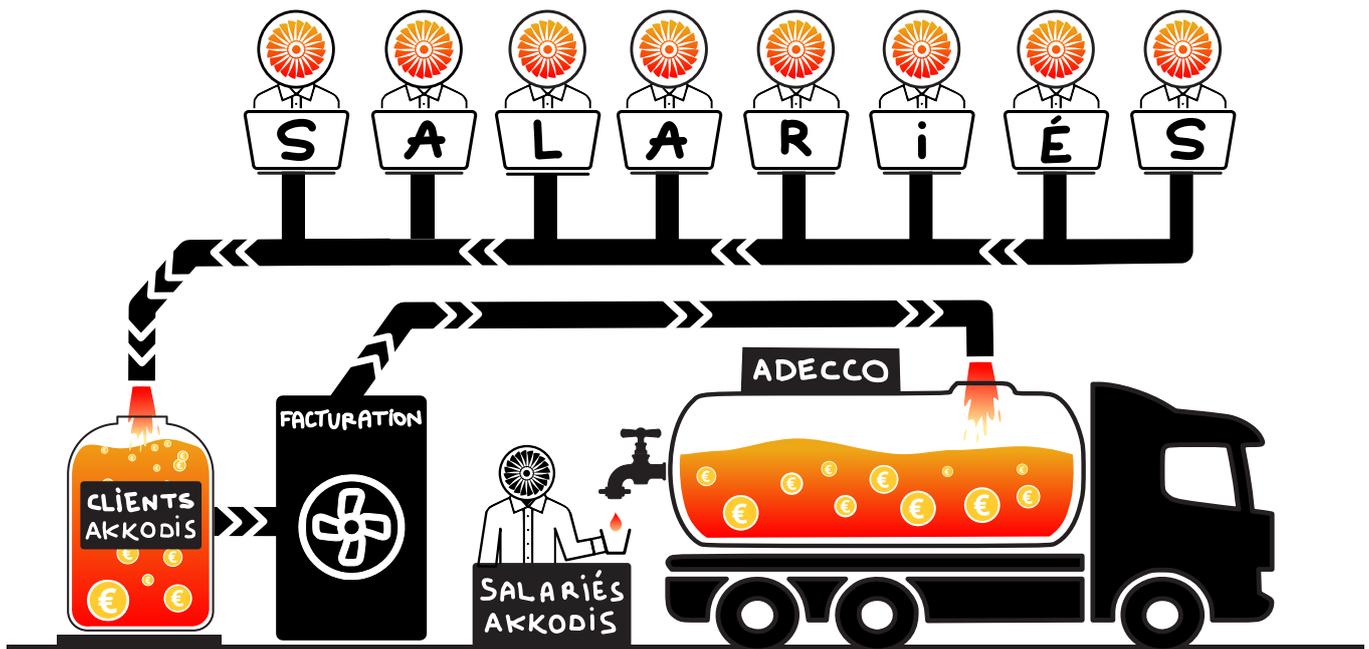


## Licenciements - Pression - Bas salaires Profit maximal pour les actionnaires



Akkodis France a réalisé un chiffre d'affaire en hausse de 7% sur l'année 2023 (source Denis Machuel, Directeur général d'Adecco).

La CGT constate et dénonce le fait qu'en parallèle, l'effectif des salariés a baissé de plus de 1000 personnes soit -12% de 2020 à 2023. On constate une baisse plus forte en proportion chez les ETAM.

Nous interprétons ces départs comme la conséquence de la politique du groupe :

- licenciements de salariés en fin de mission
- surcharge de travail
- missions en déplacements (malgré des contraintes personnelles et familiales)
- pression managériale (notamment accrue en inter-projet)
- ruptures conventionnelles
- travail non récompensé : pas d'évolution salariale
- demandes de formation restant en attente...

### NAO (Négociations annuelles obligatoires) :

La direction propose cette année une enveloppe d'augmentation **individuelle au mérite** de 0,7 %.

Tous les syndicats s'accordent à dire que c'est inacceptable.

La CGT demande notamment un 13ème mois dans ses revendications disponibles en page 4.

La CGT demande une enveloppe de 2,8 % d'augmentation **générale** en intersyndicale avec FO.

Nous appelons les autres syndicats à rejoindre l'intersyndicale sur ces bases.

**La CGT Akkodis vous invite à la rejoindre dans ses luttes.**

## Nos permanences

<b>Toulouse</b>	<b>Cœur Défense</b>	<b>Guyancourt</b>
Tous les mardis & tous les jeudis 12h-14h	Tous les jeudis	Tous les mardis
<b>Belfort</b>	<b>Lyon</b>	<b>Le creusot</b>
Tous les lundis 12h30-14h	Tous les mercredis	Tous les mercredis 14h-16h
<b>Bordeaux</b>	 <p>d'autres à venir</p>	
Tous les mardis 12h-13h30 : Espace repas 13h30-17h : box n°2 - 1er étage		

Nous sommes en train de finaliser la mise en place des permanences sur tout le territoire. D'autres lieux de permanences vous seront communiqués avec les informations nécessaires pour venir nous rencontrer dans votre agence la plus proche.

### Information :

Pour prendre attache auprès des délégués syndicaux CGT Akkodis, vous avez le choix entre plusieurs possibilités :

- en agence
- s'inscrire aux sessions de découverte de la CGT AKKODIS
- par téléphone - email - linkedin discord - site internet

**Ne restez pas isolés**



## Titres restaurant non acquis

Des salariés en ANF (Activité non facturée) ne reçoivent pas leurs titres restaurant.



Le 13/01/2025 à 15h37 la direction a communiqué sur les nouvelles règles d'obtention des titres restaurant, plusieurs salariés qui pointent en ANF tout en travaillant pour divers projets (mission interne, projet Akkodis Research...), ne reçoivent pas leurs titres restaurant.

**C'est inacceptable, nous appelons la direction à régulariser cette situation au plus vite.**

La direction a confirmé le 22 janvier 2025 que les salariés en projet sur Akkodis Research bénéficient des titres restaurants.

**Vous y avez droit. Contactez nous si vous n'obtenez pas vos titres.**

## Revendications CGT Akkodis

1- Nous confirmons notre demande **d'augmentation générale de tous les salariés** présentée le 9 janvier à la Direction en **intersyndicale** FO-CGT, à hauteur de **2,8 %**, en regard de la hausse des prix et des évolutions de compétences de chacun. Nous continuons à inviter les autres organisations syndicales CFDT et CFTC à venir nous rejoindre sur ce terrain pour transformer en salaire (et non en profit) le travail effectué par les salariés.  
Voir nos références en bas de page.

2- Maintien de la prise en charge à 100% des transports en commun domicile-lieu de travail, remboursement **des repas de midi en déplacement ponctuel** sur la base des plafonds URSSAF (au lieu du TR).

3- Maintien de la possibilité de télétravailler 3 à 4 jours par semaine et **indemnité télétravail** pour un montant journalier de 2,70€ net (URSSAF).

4- Étendre le Compte-Epargne-Temps de MODIS à AKKODIS.

*Sachant que le temps de travail bloc 1 sera l'objet d'une négo qui va suivre.*

5- **Harmonisation** des avantages issus de MODIS et d'AKKA, par le haut :

- \* subrogation de salaire lors des arrêts maladie,
- \* barèmes de frais

6- Pour compenser la hausse du coût de la mutuelle santé, répartition de la cotisation mutuelle à 30 % salarié / 70 % employeur.

7- **13<sup>e</sup> mois**

8- Rattrapage égalité F/H. La CGT demande qu'une **étude comparative des rémunérations et des carrières de tous les salariés** soit menée, et de prévoir un plan d'action de rattrapage des écarts injustifiés dans l'année.

**NAO : un budget prévisionnel médian d'augmentations à 2,8 % en 2025, après 3,5 % en 2024 (LHH)**

Le lundi 9 septembre 2024

Le budget prévisionnel médian des augmentations salariales lors des NAO atteint 2,8 % pour l'année 2025, après 3,5 % en 2024, d'après l'état des lieux des politiques et pratiques salariales des entreprises publié par LHH dans le cadre de son observatoire annuel de la performance sociale et des rémunérations, le 04 septembre 2024.

[NAO : un budget prévisionnel médian d'augmentations à 2,8% en 2025, contre 3,5% en 2024 \(LHH\) - CSE Matin](#)

**Les salaires attendus en hausse de 3,5 % en France en 2025, selon le cabinet WTW**

"Les entreprises françaises prévoient une hausse médiane des budgets d'augmentations salariales de 3,5 % pour l'année 2025", indique le cabinet de conseil WTW, à l'occasion de la publication des résultats de son enquête "salary budget planning", le 9 janvier 2025. "Bien que légèrement inférieure aux augmentations salariales réelles médianes de 2024 (3,8 %), cette prévision reflète les tendances

[Lien enquête WTW](#)

**Selon les services de la BCE, l'inflation totale s'établirait en moyenne à 2,5 % en 2024, 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026**

[Bulletin économique de la BCE n°6/2024 | Banque de France](#)